

logne établi à Londres jusqu'à ce qu'on en ait formé un autre en conformité absolue avec les engagements de Yalta. Ceci a été cause d'une impasse au sujet de la Conférence de San-Francisco. Il est incroyable que la Pologne, l'alliée qui a été le motif de la guerre, puisse ne pas être représentée à cette conférence. Cette possibilité a eu une répercussion des plus graves en Europe. Il pourrait en résulter un tort incalculable.

Je n'oublie pas que le Canada n'est pas responsable du malheureux sort de la Pologne; mais d'après la loi de tous les pays, il y a ce qu'on appelle la complicité après le fait. Dans les circonstances actuelles, soit par son silence soit par son approbation officielle, le Canada peut devenir un complice après le fait.

Les nations ont des devoirs et des obligations. Le Canada est engagé dans la guerre, et il participera à cette conférence, afin de s'acquitter de ce que la majorité des Canadiens considère une obligation et un devoir pour lui. Nous pouvons accepter le "fait accompli" et nous désintéresser de notre responsabilité du point de vue de la culpabilité. C'est ce qu'a fait un fameux procureur romain il y a un grand nombre d'années, lorsqu'il prit de l'eau et se lava les mains en présence de la foule disant: "Je suis innocent du sang de cet homme, cela vous regarde". J'espère encore que le Canada pour sa part, n'abandonnera pas la Pologne sans lui fournir l'occasion de plaider sa cause à la conférence de sécurité mondiale.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. BEAUREGARD: Bien qu'on ait eu la courtoisie de tenir notre Gouvernement au courant de ce qui s'y passait, le Canada n'a pas été invité à la conférence économique de Chicago. Il n'y a pas été invité parce qu'on ne le tenait pas pour un pays d'Amérique. Le centre du monde semble se déplacer de l'Europe vers l'Amérique, et il est possible qu'avant longtemps il se trouve dans la partie occidentale de ce continent. De quel continent faisons-nous partie? Il nous faudra prendre une décision à ce sujet. La conférence de San-Francisco ne sera pas une conférence de paix; ce sera une conférence de nations pacifiques. Mais les nations ne sont animés de ces sentiments qu'aussi longtemps qu'elles jouissent d'une mesure raisonnable de sécurité économique. C'est pour cette raison que les buts de cette conférence devraient s'inspirer de la Charte de l'Atlantique, qui au dire de tous devrait nous servir de guide. Il incombera à nos délégués de s'inspirer des principes de la Charte de l'Atlantique, particulièrement des paragraphes 2, 3, 4 et 5, auxquels la conférence de Dumbarton-Oaks devait donner suite au moyen d'un con-

seil économique et social qui s'occuperait des aspects humanitaires des relations internationales.

On me permettra de citer de nouveau les principes de la Charte de l'Atlantique, que tous les délégués devraient connaître par cœur:

2. Ils ne désirent voir aucun changement territorial qui ne soit pas conforme à la volonté librement exprimée des peuples intéressés.

3. Ils respectent le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre; ils souhaitent voir rétablis les droits souverains et le gouvernement autonome des nations qui en ont été dépourvues par la force.

4. Ils s'efforceront, avec tout le respect dû à leurs obligations existantes, de favoriser l'accès de tous les Etats, petits ou grands, vainqueurs ou vaincus, et sur le pied de l'égalité des droits, au commerce et aux matières premières du monde, nécessaires à leur prospérité économique.

5. Ils souhaitent établir la collaboration la plus complète entre toutes les nations dans le domaine économique afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, des progrès économiques et la sécurité sociale.

Le Canada sera représenté à cette conférence par une forte délégation. C'est très bien, car il faut que ces délégués soient des hommes expérimentés et influents. La conférence devrait encourager le commerce mondial comme moyen de sécurité mondiale. Nous commercerons avec les pays dévastés. Nous commercerons avec le continent américain. Nous ferons des échanges avec les pays peu solvables et nous vendrons aux pays dont la solvabilité est assurée et nous achèterons d'eux. C'est peut-être la ligne de conduite la plus pratique qu'une puissance secondaire puisse suivre pour assurer la paix et la sécurité.

L'honorable CAIRINE R. WILSON: Honorables sénateurs, les discours que nous avons entendus durant les deux dernières semaines sur la conférence de San-Francisco sont d'une telle excellence que je regrette que le public n'ait pas eu plus facilement l'occasion d'en lire les textes. Je féliciterai en premier lieu mon honorable chef (l'honorable M. King) et l'honorable sénateur de La Salle (l'honorable M. Moraud), qui ont été choisis pour nous représenter à cette conférence. Je voudrais qu'ils sachent bien que nous endossons pleinement l'article 4 du projet de résolution dont nous sommes saisis et qui est ainsi conçu:

que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la Conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Je voudrais aussi qu'ils soient bien convaincus que nous sommes prêts à appuyer toute mesure qui pourra être utile à l'établissement d'une telle organisation internationale pour assurer la paix dans le monde.